

COLLECTIF 56

Pour la défense de la convention collective nationale du travail 66.

Madame la Sénatrice

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le soutien et l'attention que vous portez à notre cause, pour la sauvegarde de notre convention 66.

Il nous est apparu opportun de vous tenir informé des évolutions des négociations en cours entre syndicats et aussi de vous faire part de nos réflexions élargies, des enjeux, des bouleversements que provoquerait un démantèlement de notre convention pour la profession. Nous abordons entre autre une dimension européenne non négligeable. En effet, l'Europe est un surdéterminant pour l'avenir du travail social. Nous sommes convaincus que notre convention basée sur les seules propositions des employeurs serait l'instrument parfait d'une marchandisation des services.

En effet, le 13 Juillet 2010 s'est déroulée une commission mixte paritaire entre syndicats employeurs et syndicats salariés. Cette séance s'est soldée par un échec cuisant, puisque les employeurs ont tenté d'imposer leur diktat en dénonçant la globalité de la convention existante et en demandant sa révision.

Il faut savoir qu'une révision de la convention aurait pour conséquence un nouveau cadre de négociation limité à 3 mois si aucun accord n'était trouvé. Sa dénonciation pure et simple pourrait entraîner sa disparition au niveau national.

Cette tentative de passage « en coup de force » des employeurs a mis fin à l'ordre du jour et provoquée l'arrêt immédiat des négociations et, l'ensemble des syndicats salariés ont unanimement levé la séance pour dénoncer cette nouvelle posture pour le moins radicale des syndicats employeurs.

Dès la rentrée de septembre, nous collectif 56, comptons nous remettre en alerte et en résistance. En effet, si notre convention devait être dénoncée, ce serait la porte ouverte à la précarisation de notre secteur et la disparition peut être de son caractère non lucratif à plus ou moins long terme, nous en sommes persuadés.

Nous tenons à rappeler que notre prise en charge dans les secteurs sanitaires et sociales sont et doivent rester des missions de service public. Nous savons que depuis la loi de 2002 s'opèrent des nombreuses restructurations et concentrations d'établissements et des associations. On assiste aussi, à la généralisation des **CPOM** (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens).

Si nous regardons finement les fondements de la nouvelle convention proposée par les employeurs et, si elle devait être mise en place en état, elle serait le prototype et l'instrument idéal de ces nouvelles politiques de rationalisation et ce à tous les niveaux, en mettant en concurrence non seulement les structures entre elles, mais aussi les personnes à l'intérieur des établissements.

A travers, ce courrier et au regard des enjeux actuels, nous tenons également à attirer votre attention sur le fait que cette nouvelle convention totalement remodelée deviendrait l'outil parfait d'une politique libérale voulue par l'Europe, les services à la personne sont bien sûr concernés. En effet, par différents arrêts de la justice européenne, tout service est considéré comme une entreprise sur un marché, toute prestation est une activité économique même si elle est à but non lucratif.

A ce sujet, nous vous faisons parvenir l'intervention de Monsieur HENRY Joël qui dans le cadre des 30èmes assises du **CNAEMO*** consacrée à la clinique en action éducative, nous a alerté sur la politique européenne qui part du principe, en schématisant, que tout peut être libéralisé. Nous rappelons que Joël HENRY est le fondateur d'**EUROCEF***.

Pour information et pour résumer son propos, il est pour lui essentiel de sanctuariser nos services par rapport aux seules forces du marché en les classant parmi les services non économiques d'intérêt général (**SNEIG**).

A notre niveau, il est essentiel aussi de sanctuariser notre convention actuelle. En son état, même si elle demande des améliorations, elle reste la garantie indéboulonnable d'une prise en charge de qualité, où les bénéficiaires de nos actions ne deviendraient pas des « clients », où les institutions ne deviendraient pas non plus de simples organisations, avec des professionnels, les uns à côté des autres, installés dans la concurrence et la compétitivité, centrées sur les seules questions d'efficacité, de rendement dans l'action, en oubliant le sens et l'activité collective qui doit être la nôtre.

Lorsque l'on sait à titre d'exemple, que les syndicats employeurs dénoncent la grille de progression de carrière par ancienneté de la convention actuelle, car ils estiment que celle-ci est ringarde et désuète ; nous pensons tout au contraire qu'elle reste une garantie d'équité entre les personnes. Nous allons même plus loin, puisque cette grille basée sur l'ancienneté introduit la notion de compagnonnage, de transmissions des savoirs entre jeunes éducateurs et éducateurs plus expérimentés, valeurs essentielles dans nos métiers éducatifs.

De plus, cette notion de clientélisme sous jacente à une convention refondue, voulue par les employeurs deviendrait progressivement et insidieusement un outil de marchandisation de notre secteur. Nos associations deviendraient alors des prestataires, avec des chiffres d'affaires soumis à des appels d'offres, sélectionnées sur des critères de « moins disant » et « mieux disant » en inadéquation totale avec nos missions d'aide et de réhabilitation des personnes en difficulté. Nos institutions n'ont pas d'objectifs, elles se contentent d'exister parce qu'elles correspondent à un besoin, à une exigence pour l'intégration ou la cohésion sociale.

Pour en terminer avec ce chapitre, cela nous permet de rappeler nos fondamentaux et convictions profondes, nos institutions doivent conserver un caractère d'utilité publique. Ce principe d'utilité sociale est particulièrement central et structurant dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, car il correspond à une attention constante face aux besoins humains et à la vulnérabilité sociale. La portée institutionnelle de l'action ne dépend pas de la taille ou de l'importance du budget de l'établissement, mais de la conviction des salariés à se mobiliser, par le jeu démocratique interne, les valeurs fondatrices, face à des logiques de bureaucratisation par lesquelles les objectifs se dégraderaient en simple mode de fonctionnement. Cette portée institutionnelle dépend également de notre capacité de créativité et d'adaptation aux besoins sans cesse mouvants des personnes en difficulté.

Pour conclure, nous savons que nos missions relèvent du complexe et s'inscrivent dans le temps et doivent prendre en compte la disparité des temporalités, la singularité de chaque situation. En effet, nous sommes convaincus que plus nos actions resteront ancrées sur des valeurs humanistes et universalistes et plus ce travail sera profondément et durablement efficace.

Sachant que vous restez attentive à nos inquiétudes, il nous paraissait important, en cette veille de rentrée, de vous éclairer sur l'actualité et de vous faire part de notre position sur le devenir de notre convention et de ses métiers.

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le collectif 56 pour la
défense de la CCNT 66

lundi 6 septembre 2010

*Carrefour National Action Educative Milieu Ouvert.

*Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille.